

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EPSENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT (FCE20070260)

(Code AMF Part A : 990000097549)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCPE « **EPSENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » est un fonds nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français « **CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » (Part A EUR Acc : FR0010148981) géré par CARMIGNAC GESTION, c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC, le FCP « **CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » (Part A EUR Acc), OPCVM qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A ce titre, le FCPE nourricier relève de la même classification « Actions internationales » que son fonds maître.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux du FCP maître.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du FCP maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Caractéristiques essentielles du FCPE :

Les caractéristiques essentielles du FCPE « **EPSENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » sont identiques à celles du FCP maître « **CARMIGNAC INVESTISSEMENT** ».

Objectif de gestion du FCP maître :

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.

L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.

Stratégie d'investissement du FCP maître :

Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus);

- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net;

- Le crédit : le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.

La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.

Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCPE « **EPSENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

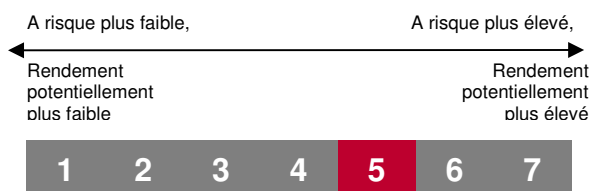
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte du délai légal de blocage de vos avoirs qui est de 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Code du travail.

Recommandation : Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds).

Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Profil de risque et rendement



⇒ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cette catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

⇒ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants (supportés par le FCPE au travers de son fonds maître) non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : c'est le risque de ne pouvoir obtenir à brefs délais la cession des instruments figurant en portefeuille et/ou de céder ces instruments à un prix fortement dégradé, soit parce que ces instruments sont négociés sur un marché où les volumes d'échange sont faibles, soit parce qu'ils ne sont pas cotés.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le fonds a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le fonds.

Modalités de souscriptions-rachats du FCP maître « CARMIGNAC INVESTISSEMENT » : *L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.*

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds d'épargne salariale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

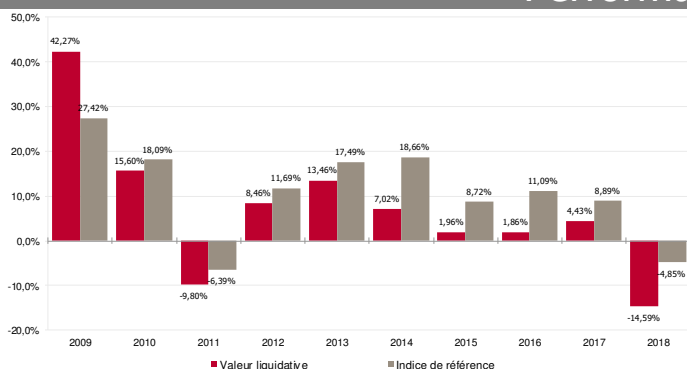
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum (selon la convention par entreprise)
Frais de sortie	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur une année	
Frais courants	2,50 % (*)
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des frais, veuillez-vous référer aux articles 16 et 17 du règlement de ce fonds disponible sur le site internet www.epsens.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants. Les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées.

Date de création du FCPE : 20/12/2007

Devise : Euro

Les performances affichées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. A compter du 08/02/2016, le FCPE au travers de son investissement dans le fonds maître, a modifié sa stratégie d'investissement et son profil rendement/risque.

Informations pratiques

➤ **Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services

➤ **Teneur de compte** : EPSENS (adresse postale pour toutes vos opérations : 46, rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9).

Autre teneur de compte : NATIXIS INTEREPARGNE.

➤ **Commissaire aux comptes** : KPMG AUDIT

➤ **Forme juridique** : FCPE multi-entreprises.

➤ **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / Valeur liquidative du fonds** : disponibles sur demande auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou par email à l'adresse suivante : hga.reporting@humanis.com

➤ **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP maître (prospectus / rapport annuel / documents périodiques)** : CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme, 75001 PARIS www.carmignac.fr

➤ **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

➤ Le conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise (ou groupe), de 3 membres :

- 2 membres, salariés porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élus directement par les porteurs de parts ou désignés par le Comité Social et Economique ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel ;
- 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).

Il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et les comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du fonds, décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et donner son accord préalable aux modifications du règlement du fonds dans les cas prévus par ce dernier.

➤ La société de gestion exerce les droits de vote.

Ce fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

➤ La responsabilité d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréé par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **03/02/2020**.